

JT 25. Nov. 93 - 1 1

p.B.73.Brés.0-VJP

Berne, le 18 novembre 1993

Monsieur Bernard Comoli
Comité européen de la
campagne "Démarcation"
Rue Richemont 10
1202 Genève

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 7 courant, relative aux droits constitutionnels des Indiens du Brésil, ainsi que des annexes qui l'accompagnaient.

La politique extérieure de la Suisse accorde une grande importance à la défense et à la promotion des droits de l'homme, dont la question des populations autochtones fait partie intégrante. Parce que notre pays n'est pas un Etat culturellement et linguistiquement homogène, parce qu'il n'a jamais été une puissance coloniale, sa population et ses autorités affichent une incontestable sensibilité pour tout ce qui touche à la protection des droits des peuples indigènes. En ce sens, l'année internationale des peuples indigènes a trouvé un terreau fertile dans notre pays, qui a fait du respect des minorités, et de leurs droits exercés à titre individuel ou en commun, l'une des raisons de son existence et l'un des axes de sa politique intérieure.

Les services concernés de mon Département (Section des droits de l'homme, Direction politique et Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire) suivent avec préoccupation le dossier indien en Amérique et notamment au Brésil où les populations autochtones, qui représentent une part infime de la population, sont particulièrement menacées. La Suisse s'efforce d'inclure les populations indiennes dans ses projets de coopération et d'aide humanitaire ("petites actions") au Brésil. Je me bornerai à ne citer que les plus récents d'entre eux:

- En 1992, en coopération avec la "Organizaçao Indigena do Xingu-Kuarup", des membres de la population Xingu ont été formés à des connaissances médicales et mécaniques de base afin de permettre aux 17 tribus de la région de pouvoir communiquer entre elles durant la saison des pluies. Par ailleurs, en coopération avec la "Comissao pela Criaçao do Parque Yanomani", une aide médicale a été apportée aux Yanomanis. Le projet prévoyait l'administration de soins médicaux généraux de nature préventive et curative, la réduction du taux de mortalité, notamment du taux de mortalité infantile, le contrôle de la malaria, l'élimination d'autres maladies transmissibles courantes, la vaccination, le

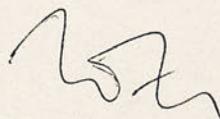


traitement dentaire et l'encouragement à une autonomie chez les intéressés, grâce à un cours sanitaire de base intégrant les pratiques curatives traditionnelles.

- En 1993 deux projets, actuellement en cours d'exécution, relèvent tout particulièrement de vos préoccupations. L'un prévoit le financement d'une étude pour identifier, analyser et classer les instruments juridiques et politiques existant actuellement pour la protection des Indiens, travail confié à une avocate oeuvrant au sein d'une coordination pour les questions aborigènes de l'Etat du Mato Grosso. L'autre finance la fondation nationale des Indiens (FUNAI) pour des travaux de délimitation et d'arpentage du territoire des tribus Kulina et Kaxinawa dans l'Etat d'Acre, ainsi que leur publication au Journal officiel.

La démarcation du territoire des terres traditionnellement occupées par les Indiens revêt incontestablement une importance majeure pour assurer leur survie. Si sa matérialisation connaît des aléas, c'est qu'elle doit surmonter des oppositions plus ou moins déclarées. Dès lors, le Gouvernement fédéral ne saurait être rendu seul responsable des retards encourus sur le terrain. A ce jour, notre ambassade s'est enquis à plusieurs reprises auprès des autorités brésiliennes de l'état d'avancement des travaux de démarcation des réserves, notamment pour ce qui concerne le territoire des Yanomani, et leur a fait part du grand intérêt de notre pays pour cette question. Elle ne manquera pas de leur réitérer notre préoccupation que l'ensemble des terres indigènes soient un jour délimitées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Flavio Cotti

Copie: ✓ DDA
✓ Div. pol. II
✓ Amba. Suisse à Brasilia (avec copie de la lettre de "Campagne
Démarcation"), en la remerciant de son excellent travail sur cette
question et en l'invitant à le poursuivre
✓ KT/DW/HEC/BWE
VY/SHR/MOH/PAC/LAZ/VJP

JT 25. Nov. 93 - 1 1